



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DEUXIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-SEPT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton et Frances Bonenfant.

SONT ABSENTS les conseillers *André-Jean Bédard et Guy Ouellet.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Valérie Manseau, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 9 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2017-10-8296

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé avec l'ajout suivant au point 14.01 à savoir :

Octroi d'un mandat à la firme Gestion-Conseil SMi en vue de la préparation de la planification des travaux priorités et ordonnancés

ADOPTÉE

3.0

2017-10-8297

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2017 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



3.02 **Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)**

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01 **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de septembre 2017 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Dany Brodeur :	499,10 \$
Karine Duhamel :	8 042,55 \$
Christopher Goodsell	3 322,64 \$
Valérie Manseau :	47,50 \$

4.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'an 2017, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03 **Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)**

La trésorière dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe C**.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM	SUJET
S. Boudreau	VTT qui circulent sur la piste cyclable
J. Richer	Moto et VTT qui circulent dans la carrière de sable
J.-Y. Durocher	Règlementation pour imposer des amendes aux contrevenants qui circulent en VTT sur les pistes cyclables
G. Lachance	Réparation de la rue Dufferin en bordure des trottoirs
V. Dubé	Marais qui sort de son lit
V. Dubé	Désherbage des fossés



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

V. Dubé

Demande de permis d'abatage d'arbres et
de réfection d'un toit

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2017-10-8298

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en septembre 2017 : 68 743,96 \$

Comptes à payer en octobre 2017 : 203 858,59 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 30 septembre 2017, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2017-10-8299

Demande de soutien financier du centre de la petite enfance Chapeau de Paille (6.03)

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance (ci-après « CPE ») Chapeau de Paille, organisme à but non lucratif, désire procéder à des travaux d'amélioration de sa cour extérieure destinée aux enfants de 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux s'élèvera à un montant de 27 358 \$, taxe en sus;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Chapeau de Paille sollicite le soutien financier de la Ville pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accorde un don de 5 000 \$ au CPE Chapeau de Paille pour procéder à des travaux d'amélioration de la cour extérieure destinée aux enfants de 3 à 5 ans, la dépense étant appropriée à même le budget Administration 2018.

ADOPTÉE

6.04

2017-10-8300

Amendement à la résolution 2017-08-8242 intitulée « Vente des lots 5 075 676 et 5 075 686 du cadastre du Québec à Monsieur David Gow et Madame Kalo Gow » (6.04)

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur unique des lots 5 075 676 et 5 075 686 du cadastre du Québec est Monsieur David Gow;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'apporter un correctif à l'intitulé de la résolution 2017-08-8242 et à toute référence erronée à Madame Kalo Gow comme étant partie à la vente desdits lots;

***Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE l'intitulé de la résolution soit amendé de façon à référer uniquement à Monsieur David Gow comme étant acquéreur des lots 5 075 676 et 5 075 686 et par conséquent, doit se lire de la façon suivante : « Vente des lots 5 075 676 et 5 075 686 du cadastre du Québec à Monsieur David Gow ».

QUE toute mention faisant référence à Madame Kalo Gow comme étant partie à la vente desdits lots soit supprimée.

ADOPTÉE

6.05
2017-10-8301

Amendement à la résolution 2017-05-8167 intitulée « Remboursement 2017 au fonds de roulement » (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le montant du remboursement au fonds de roulement pour l'année 2017 se chiffre à 42 271 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'apporter un correctif à la résolution 2017-05-8167 afin de modifier le montant du remboursement au fonds de roulement pour l'année 2017;

***Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE la résolution 2017-05-8167 soit amendé de façon à remplacer le montant de 42 471\$ par un montant de 42 271 \$.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2017-10-8302

Mesures de sécurité pour la soirée d'Halloween (8.01)

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'Halloween a lieu un mardi;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec afin que cette dernière assure une surveillance accrue le 31 octobre 2017 entre 16 h et 21 h pour permettre aux enfants de récolter des friandises en toute sécurité;

***Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec pour les raisons ci-dessus mentionnées.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil demande au Service d'incendie d'assurer une surveillance accrue du territoire de la Ville de Stanstead le jour de l'Halloween.

QUE le conseil accorde un don de **500 \$** à l'Association des pompiers de Stanstead pour assurer la sécurité dans les rues de la Ville. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

ADOPTÉE

8.02
2017-10-8303

Entente de partenariat avec la Ville de Magog pour le service de prévention incendie (8.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation de mettre en œuvre le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QU'une première entente est intervenue entre la Ville de Magog et la Ville de Stanstead concernant l'organisation, l'opération et l'administration de service de prévention des incendies le 11 octobre 2012 et que certains éléments de cette entente doivent être adaptés;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre les parties et qu'elles en sont venues à une entente bonifiée prenant effet à compter de la signature de celle-ci et se terminant le 31 mai 2018, laquelle est jointe aux présentes sous l'**Annexe F**;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'entente pour le service de prévention des incendies jointe à la présente sous l'**Annexe F**.

QUE la présente entente abroge et remplace l'entente intervenue entre les parties le 11 octobre 2012.

ADOPTÉE

9.0
9.01
2017-10-8304

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Déneigement et entretien d'une partie du chemin Smith pour la saison 2017-2018 (9.01)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 39.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement, valable pour la saison 2017-2018, de la part de Monsieur Jean-Paul Roy pour la partie du chemin Smith appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0,2 kilomètre;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

Le maire ayant exercé son droit de vote.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

MAIRE

QUE le conseil accepte l'offre de services de Monsieur Jean-Paul Roy pour le déneigement et l'entretien de la partie du chemin Smith appartenant à la Ville, soit sur une distance de 0,2 kilomètre, située sur le territoire de la municipalité, pour la saison 2017-2018, le tout pour un montant de **808,59 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut à la fois le service de déneigement et chargement, la main-d'œuvre, la machinerie et les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 41.

9.02
2017-10-8305

Déneigement et entretien du chemin McShane pour la saison 2017-2018 (9.02)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 42.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement, valable pour la saison 2017-2018, de la part de Monsieur Philippe Roy pour le chemin McShane;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0.3 kilomètre et qu'il appartient à la Ville;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote.

QUE le conseil accepte l'offre de services de Monsieur Philippe Roy pour le déneigement et l'entretien du chemin McShane, d'une distance de 0.3 kilomètre, pour la saison 2017-2018, le tout pour un montant de **1 078,11 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut le service de déneigement et de chargement, mais également la main-d'œuvre, la machinerie, les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et des clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 44.

9.03
2017-10-8306

Facture présentée par Construction DLP dans le cadre du projet de réfection de 600 mètres de trottoir sur la rue Dufferin entre les rues Parc et Girard – Appel d'offres n° 2017-52 (9.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé, par la résolution 2017-03-8114 amendée par la résolution 2017-05-8195, à Construction DLP le mandat pour la réfection de 600 mètres de trottoir sur la rue Dufferin entre les rues Parc et Girard, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de 117 896, 29 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorisait, par la résolution 2017-09-8275, l'ordre de changement 01 (DCC01) représentant une dépense additionnelle d'un montant de 14 191,18 \$, taxes en sus, et correspondant à des travaux de surexcavation par rapport à la coupe initiale du trottoir de même qu'à la fermeture du chantier;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction DLP a soumis à la Ville une facture reçue en date du 26 septembre 2017 dans le cadre du projet de réfection de 600 mètres de trottoir sur la rue Dufferin entre les rues Parc et Girard;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture a été analysée par Monsieur Samuel Dallaire, ingénieur de la firme Les Consultants S.M. et que ce dernier a recommandé, en date du 29 septembre 2017, l'acceptation provisoire des travaux et le paiement d'une somme de 125 454,04 \$, taxes incluses à Construction DLP;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire des travaux et le paiement à Construction DLP de la retenue contractuelle au montant de **125 454,04 \$**, taxes incluses, le tout tel que recommandé par la firme Les Consultants S.M. en date du 29 septembre 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au fonds de roulement et est amortissable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

9.04
2017-10-8307

Lancement d'un appel d'offres pour octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) – Appel d'offres n° 2017-63 (9.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil entérinait la résolution 2017-05-8170 à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 afin de soumettre au MAMOT, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, une programmation des travaux visant la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps);

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT transmettait, en date du 14 septembre 2017, une lettre à la Ville confirmant que la programmation soumise en mai 2017 était acceptée;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement de l'appel d'offres n° 2017-63 visant un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps);

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le lancement de l'appel d'offres n° 2017-63 pour octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps).

ADOPTÉE

9.05
2017-10-8308

Demande du Club de motoneiges Trois-Villages de procéder à l'installation de la signalisation pour les traverses de motoneiges (9.05)

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneiges Trois-Villages a fait une demande à la Ville afin qu'elle installe la signalisation nécessaire pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges qui passent par les voies de circulation suivantes :



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve
- Notre-Dame Est
- Dewey
- Ursulines (des)

CONSIDÉRANT QU'il en va de la sécurité des motoneigistes ainsi que de celle des automobilistes;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande au service des Travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation routière nécessaire sur les voies publiques Hackett, Dufferin, Villeneuve, Notre-Dame, Dewey ainsi que sur le chemin des Ursulines, pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport routier.

ADOPTÉE

9.06
2017-10-8309

Travaux prévus au printemps 2018 pour palier au problème de déversement d'eau sur le terrain de la propriété située au 14, chemin Hackett (9.06)

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs doivent être apportés à la propriété située au 14, chemin Hackett en raison du déversement des eaux pluviales appartenant à la Ville sur le terrain de ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics a produit un estimé des coûts s'élevant à 20 000 \$, dépense que la Ville assumera;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant de **20 000 \$** en vue des travaux correctifs à apporter au printemps 2018 pour corriger le problème de déversement des eaux pluviales appartenant à la Ville sur le terrain de la propriété situé au 14, chemin Hackett. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Voirie 2018.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2017-10-8310

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la « Régie »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-dessous « Loi »), les prévisions budgétaires 2018 de la Régie ont été transmises aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le budget de la Régie doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le budget 2018 de la Régie démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 2 062 245,72 \$ \$ ainsi qu'une quote-part de **75 143 \$** pour la Ville de Stanstead.

QUE le conseil accepte les coûts reliés à l'enfouissement à la tonne de ses déchets, soit un montant de 93 \$/tonne pour les ordures et de 50 \$/tonne pour les matières compostables, pour une approximation de 931,98 tonnes anticipées pour l'année 2018. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu 2018.

ADOPTÉE

10.02
2017-10-8311

Renouvellement de l'entente entre la Ville et la Ressourcerie des Frontières pour le service de récupération des encombrants pour l'année 2018 (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorisait, à la séance ordinaire du 3 juillet 2017, par la résolution 2017-07-8231, la modification de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières de façon à prolonger le service de récupération des encombrants pour le troisième et le quatrième trimestre de 2017 et que cette entente se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion organisée le 20 septembre 2017, la Ressourcerie présentait 3 propositions aux MRC de Memphrémagog et de Coaticook pour l'année 2018 uniquement;

CONSIDÉRANT QUE le choix de la MRC de Memphrémagog s'est arrêté sur la proposition n° 2 de type « utilisateur/payeur »;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition représente pour la Ville de Stanstead un coût annuel de l'ordre de 27 849 \$, taxes en sus, pour l'année 2018;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2018 selon la proposition n° 2 de type « utilisateur/payeur » pour un montant annuel de **27 849 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu 2018.

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale, ou en son absence la greffière, et le maire ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE

10.03
2017-10-8312

Lancement d'un appel d'offres pour octroyer un mandat de services professionnels visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable – Appel d'offres n° 2017-62 (10.03)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement de l'appel d'offres n° 2017-62 visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017

MAIRE

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le lancement de l'appel d'offres n° 2017-62 visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE

10.04
2017-10-8313

Octroi d'un mandat de service professionnel à la firme Les Consultants S.M. afin d'agir à titre de soutien technique pour la rédaction du document d'appel d'offres n° 2017-62 visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable (10.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2017-10-8312, autorise la directrice générale a lancé l'appel d'offres n° 2017-62 visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire s'adjoindre les services professionnels d'une firme d'experts-conseils afin d'agir à titre de soutien technique à la directrice générale pour la rédaction de ce document;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroi le mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus, selon les termes de l'offre de services jointe sous l'**Annexe G**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Hygiène du milieu

ADOPTÉE

11.0
11.01
2017-10-8314

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Permission à la Légion royale canadienne de tenir une parade et une cérémonie dans le cadre du Jour du Souvenir (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de Monsieur David Woodard de la Légion royale canadienne une demande afin d'organiser une parade ainsi qu'une cérémonie sur le territoire de la municipalité à l'occasion du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu samedi, le 11 novembre 2017, sur le chemin Hackett et au Parc Hackett;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'objection à la réalisation d'une telle activité;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil autorise, dans le cadre du Jour du Souvenir, la Légion royale canadienne à tenir, le 11 novembre 2017, une parade sur le chemin Hackett suivie d'une cérémonie au Parc Hackett.

ADOPTÉE

11.02
2017-10-8315

Partenariat avec le Musée du Granit pour les services d'un guide touristique (11.02)

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le poste de guide touristique n'avait pas porté fruit le printemps dernier;

CONSIDÉRANT QU'une entente verbale est intervenue entre la Ville et le Musée du Granit en début d'été afin que le personnel du Musée comble le poste de guide touristique de la Ville, au besoin, pour l'été 2017;

***Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil approuve la dépense de **357,50 \$**, taxes en sus pour rembourser le salaire des employés du Musée du Granit ayant exercé la fonction de guide touristique à l'été 2017. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

12.0
12.01
2017-10-8316

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02
12.03
2017-10-8317

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de septembre 2017.

Demande de dérogation mineure n° 2017-06 pour le frontage du futur lot 6 085 875 (12.03)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le propriétaire. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 20 h 11.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 012 658 situé au 28, rue Stevens, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à subdiviser le lot 6 012 658 et autoriser un frontage de 14,84 mètres pour le futur lot 6 085 875, alors que l'article 4.3.3 intitulé « Superficie et dimension des lots » du Règlement de lotissement n° 2012-URB-03 exige que le frontage minimal soit de 18 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel lot 6 012 658 possède déjà un frontage de 14,84 mètres sur la rue Passenger;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice au voisinage puisqu'il s'agit d'un grand terrain isolé;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence* le 15 septembre 2017 conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote.

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2017-06 pour permettre la subdivision du lot 6 012 658 et un frontage de 14, 84 mètres pour le futur lot 6 085 875, alors que l'article 4.3.3 intitulé « Superficie et dimension des lots » du Règlement de lotissement n° 2012-URB-03 exige que le frontage minimal soit de 18 mètres.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 20 h 14.

12.04
2017-10-8318

Demande de modifications extérieures - 6, rue Lee - PIIA n° 2017-09 (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 6, rue Lee a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le n° 2017-09 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à repeindre le revêtement extérieur de bois en gris et la toiture de tôle en noir;

CONSIDÉRANT QUE les travaux vont améliorer l'état du bâtiment et que les revêtements extérieurs originaux sont conservés;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 6, rue Lee, afin de repeindre le revêtement extérieur de bois en gris et la toiture de tôle en noir.

ADOPTÉE

12.05
2017-10-8319

Programme de subvention complémentaire (remboursement) (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2010-138 intitulé « Règlement n° 2010-138 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec »;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2012-155 intitulé « Règlement n° 2012-155 relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté règlement n° 2013-162 intitulé « Règlement relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises »;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre un crédit de taxes, tel qu'il appert du rapport préparé par la trésorière aux membres du conseil et joint aux présentes sous l'**Annexe H**;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise les remboursements d'un montant total de **27 843,10 \$** aux organisations et personnes énumérées ci-dessous à savoir :

- Comité d'habitation Place Stanstead
- Derusha Supply
- Gaétan Rouleau (19, rue Maheux)
- Gaétan Rouleau (27, rue Maheux)
- Gestion David Duncan (Subway)
- Alain Castonguay
- Normand Fauteux et Nicole Roy
- Laura McNally Breisacher
- Éric Lang et Diane Lyonnais
- Benoit Morin
- Roy, Vanasse S.E.N.C. (anciennement identifiée sous le nom de « Fiducie A. Roy et Fiducie J. Vanasse (Granit Design) »)
- 9317-6394 Québec (Granit Design)

QUE le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

ADOPTÉE

12.06
2017-10-8320

Mandat de signature pour une entente à conclure avec Hydro-Québec et Marché Tradition (Immobilier BM Lagassé) visant une servitude pour l'implantation d'une borne de recharge rapide de type 400 volts pour véhicules électriques (12.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorisait, à la séance ordinaire du 7 août 2017, par la résolution 2017-08-8253, la signature d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec et le ministère des Transports pour l'acquisition d'une borne de recharge rapide de type 400 volts pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette entente, les partenaires Ville de Stanstead et Hydro-Québec doivent obtenir les droits, autorisations et servitudes nécessaires à l'implantation de ladite borne;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre les partenaires et le Marché Tradition (Immobilier BM Lagassé) situé au 14, chemin de Fairfax, et qu'ils en sont venus à une entente, laquelle est jointe sous l'**Annexe I**;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette entente, le Marché Tradition (Immobilier BM Lagassé) accepte d'accorder, à titre gratuit, les droits, autorisations et servitudes nécessaires à l'implantation de la borne sur son immeuble situé au 14, chemin de Fairfax;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve les termes de l'entente jointe en **Annexe I** et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière à la signer.

QUE les dépenses relatives aux frais d'arpenteur-géomètres sont à prévoir au budget Immobilisation 2017.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

**14.01
2017-10-8321**

Octroi d'un mandat à la firme Gestion-Conseil SMi en vue de la préparation de la planification des travaux priorités et ordonnancés (14.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroyait, par la résolution 2017-01-8078, un mandat de services professionnels à la firme d'experts-conseils Gestion-Conseil SMi dans le but d'évaluer la structure organisationnelle du département des Travaux publics et l'efficacité dans la réalisation des tâches de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le rapport contenait notamment la recommandation d'implanter une planification de travaux priorités et ordonnancés du département;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appliquer cette recommandation et que la firme a présenté une offre de services en date du 27 septembre 2017 pour accompagner la préparation de ces documents;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme Gestion-Conseil SMi au montant de **3 300 \$**, taxes en sus et autres frais en sus (hébergement, frais de déplacement, etc.). Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

G. Daviau

Facteur de risque incendie - Ogden

S. Boudreau

Service de récupération des déchets dangereux



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

G. Lachance

Sommes investies pour le Musée du Granit
durant l'année 2017

G. Lachance

État de la route Maple

J.-Y. Durocher

Absence de plan pour le réseau d'aqueduc
et d'égout

G. Daviau

Entente de partenariat avec la Ville de
Magog pour le service de prévention
incendie

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2017-10-8322

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Valérie Manseau,
Greffière